



Préavis au Conseil communal

Rapport de gestion, incluant les réponses de la Municipalité
aux observations de la Commission de gestion 2023

Administration générale

Municipalité

Préavis n°18/2024

Préavis adopté par la Municipalité, le 27.05.2024



Table des matières

1	Rapport de la Municipalité sur sa gestion	2
2	Réponses aux vœux et observations de la Commission de gestion	2
3	Conclusion.....	7

1 Rapport de la Municipalité sur sa gestion

Conformément aux dispositions de l'article 112 du règlement du Conseil communal et à l'article 93c, al. 2 de la Loi sur les Communes, la Municipalité a l'honneur de présenter au Conseil communal son rapport de gestion sur l'année 2023, joint au présent préavis.

Le rapport de la Commission de gestion (Cogest) est également joint et rend compte des visites dans les différents dicastères et services de l'administration communale ainsi que des questions posées à la Municipalité et des réponses qui ont été apportées.

2 Réponses aux vœux et observations de la Commission de gestion

	Observation de la Cogest	Réponse de la Municipalité
1.	<p>Infrastructures sportives :</p> <p>Manque de vision à moyen et long terme, qui ne permet pas de répondre aux besoins grandissants de la population et des associations en matière de sport et de compétitions sportives. On regrette le choix de n'appliquer que les normes scolaires lors de la construction d'infrastructures sportives.</p>	<p>Nous devons faire avec l'argent que nous possédons et anticiper des investissements. La priorisation pourrait être différente en utilisant les montants prévus sur d'autres secteurs.</p> <p>Pour exemple, lorsque le terrain synthétique avait été mis à l'enquête, aucun vestiaire supplémentaire n'avait été envisagé, ni même une réfection des vestiaires existants.</p> <p>La piscine de Bois-Murat a soulevé beaucoup d'interrogation au CC depuis 2009. Aujourd'hui, après 12 ans et un investissement de CHF 6'000'000.-, un nouveau préavis proche de CHF 7'000'000.- doit être demandé.</p> <p>Les vestiaires du Bois-de-la-Chapelle ainsi que ses terrains détrempés sont en cours de mise à jour.</p> <p>Jusqu'à présent, la Municipalité a toujours entretenu les infrastructures sportives de sorte à ce que l'école et les sociétés locales puissent exercer leurs activités. L'objectif prioritaire est de maintenir l'existant. Des investissements sur les infrastructures sportives plus conséquents, comme la</p>



		rénovation de la piscine de Bois-Murat ou de la salle de la Croix-Blanche, sont prévus.
2.	Forestiers-bûcherons et service parc et promenades : Notre forêt est entre de bonnes mains chez les forestiers-bûcherons. Bravo aussi au Service Parcs et Promenades pour le travail fourni et spécialement pour les décorations des ronds-points.	La Municipalité remercie la COGEST et n'a évidemment rien à ajouter.
3.	La conciergerie reste un sujet à suivre ces prochaines années, leur fonctionnement n'est pas satisfaisant et la gestion (hiérarchie, consignes) doit être encore améliorée	La conciergerie est très sollicitée et touche tous les bâtiments. C'est un secteur sensible, le personnel doit s'adapter aux utilisateurs et à leurs demandes, parfois une incompréhension ou des demandes non avenues sont refusées et mal interprétées. Une nouvelle structure, demandée depuis 2016 (hiérarchie, consigne) a enfin été mise en place en 2024. Un bilan pourra être réalisé à la fin de l'année 2024. La gestion d'une équipe doit être managée et jugée sur des travaux quantifiables et objectifs. L'engagement de nouveaux-elles collaborateurs-trices, souvent discuté, pourrait soulager le service.
4.	Sécurité informatique : l'informatique ne doit pas être une fonction du boursier et ceci est un problème d'organisation.	Depuis début 2024, l'informatique n'est plus gérée par le service des finances. Après une période de transition durant laquelle le Secrétariat municipal a assuré le bon fonctionnement et la bonne collaboration avec le principal prestataire externe, un informaticien a été engagé qui répond directement au Syndic.
5.	La gestion du personnel préoccupe la COGEST. La collaboration entre les chefs de services et les RH ne fonctionne pas avec tous les services d'une manière satisfaisante. Notre commission se réjouit de l'engagement de deux personnes compétentes, mais souligne la nécessité de poursuivre les engagements pour améliorer la gestion du personnel.	En 2023, la collaboration et la communication entre les RH et les chef.fe.s de service ont permis d'aborder les différents sujets de manière professionnelle. Cela a favorisé une meilleure coordination des activités. La Municipalité prête une attention toute particulière à cette question.
6.	Gestion des heures : le logiciel « Mobatime » n'est toujours pas utilisé par tous les services de l'administration.	Le personnel travaillant au sein des services administratifs de l'Administration communale, y compris la police administrative, utilise Mobatime. A terme, la Municipalité souhaite que l'ensemble du



	La Municipalité doit s'engager pour la mise en place du système dans tous les services.	personnel communal utilise le logiciel de gestion du temps, y compris les collaboratrices et les collaborateurs ne travaillant pas dans les services administratifs. Toutefois, cela implique une phase de test au sein de chaque équipe et la mise en place de règlements spécifiques.
7.	Le règlement du personnel communal doit faire l'objet d'une mise à jour afin d'offrir des places de travail attractives.	La Municipalité est consciente que le Statut du personnel et de la rémunération doit faire l'objet d'une mise à jour. Ce projet mobilise l'implication de la Municipalité, du Service RH, des chef.fe.s de service et d'office, de l'avocat-conseil, de la Commission du personnel, des syndicats, etc. C'est un travail conséquent qui fera l'objet d'une planification future.
8.	Programmation culturelle : Nous pouvons être fiers de la programmation culturelle à Epalinges.	La Municipalité prend note avec plaisir de cette observation.
9.	Appel d'offres / Travaux : la Municipalité pourrait faire plus pour privilégier les entreprises, les produits locaux et le marché local et lancer les appels d'offre en conséquence.	Les procédures déterminées par la loi sur les marchés publics ont été rappelées dans les dernières réponses faites à la Cogest sur le sujet et détaillent les conditions qui font que nous pouvons ou non privilégier les appels d'offre aux entreprises de la région. Nous le faisons systématiquement lorsque cela est possible.
10.	Logements : Dans les logements de la ferme de la Girarde, nous constatons un état vétuste, voire indécente.	La ferme de la Girarde doit effectivement être totalement rénovée et isolée thermiquement. Jusqu'à présent, cette bâtisse a bénéficié d'un entretien minimum car la Municipalité ne s'est pas encore prononcée sur l'avenir et l'usage de ce bâtiment et de cette parcelle. Concernant les logements, ils sont effectivement vétustes, mais pas indécents. Les loyers ont été adaptés en conséquence. Le Préavis 1/2024 (page 6) donne des précisions sur son état
11.	Fibre optique : Même si la commune n'a pas une grande marge de manœuvre, elle devrait faire pression sur les entreprises de télécommunication pour que ça avance.	Des contacts réguliers sont opérés pour encourager les entreprises de télécommunication, sans qu'une contrainte ne puisse être exercée pour autant.
12.	La Commission des pétitions n'est pas suffisamment impliquée lors des dépôts de nouvelles pétitions.	La Commission des pétitions est naturellement impliquée lors du dépôt d'une



		pétition de compétence du Conseil communal.
13.	Promotion économique : point faible de la Commune, la Municipalité n'est pas suffisamment active en la matière.	La Municipalité a déjà exposé sa politique à ce sujet dans son rapport n° 07/2024 répondant au postulat de M. Julian Pidoux.

	Vœu de la commission de gestion	Réponse de la Municipalité
1.	Construction de nouvelles salles de sport: Lors de constructions de nouvelles salles de sport ou de rénovation, de mieux prendre en considération les besoins des associations sportives et ne pas simplement appliquer les normes et besoins scolaires.	Pour rappel, les sociétés sportives ont été consultées lors de la construction de la salle de gym de Bois-Murat et les remarques et souhaits pris en considération. Les principaux utilisateurs sont les élèves, normes du Canton (3 périodes EPS/semaine) et ainsi les salles sont occupées par l'école en journée et doivent être partagée avec les sociétés locales. L'entretien et les charges des salles sont à considérer également, tout comme le planning qui nécessite de quantifier ceci.
2.	Infrastructures sportives : La COGEST propose à la Municipalité d'envisager un partenariat avec l'EHL ou autre en matière de partage de salles de sport	D'autres communes et/ou sociétés sportives externes demandent régulièrement le prêt/location de nos salles car rencontrent les mêmes problématiques, soit le manque d'infrastructure pour le nombre de membres toujours en augmentation.
3.	Ouvertures des salles de sport : La COGEST souhaite que les salles de sport ainsi que les autres infrastructures sportives soient ouvertes aussi pendant les vacances scolaires et/ou au moins que toutes les associations soient traitées de manière égale.	L'entretien et les charges des salles sont à considérer également. Une réflexion devra être entreprise par la future personne déléguée aux sports.
4.	Délégué au sport : Un délégué au sport pourrait aider à coordonner et faciliter les contacts entre les associations et la commune	Un processus est en cours.
5.	Service des finances : Un audit dans le service des finances serait opportun pour assurer son bon fonctionnement après le départ inattendu de deux cadres.	La Municipalité considère qu'il faut déjà attendre que l'équipe se stabilise et qu'un-e nouveau-elle chef-fe de service soit engagé-e avant de se poser la question de la pertinence d'un audit.
6.	Bon fonctionnement de la gestion du personnel :	La Municipalité prend bonne note du vœu de la COGEST.



	Nous demandons que tout le personnel de l'administration communale ait désormais un entretien annuel et que tout le personnel soit soumis au système « Mobatime ».	
7.	Ressources humaines : Que la Municipalité s'assure à ce que tous les chefs de service travaillent en étroite collaboration avec le service des RH.	La Municipalité prend bonne note du vœu de la COGEST et renvoie à sa réponse à l'observation 5.
8.	Collaboration associations sportives : La COGEST aimerait que la commune organise des rencontres régulières entre la Municipalité et les responsables des associations/sociétés locales afin de faciliter la collaboration	Le ou la futur-e délégué-e aux sports aura notamment cette mission.
9.	Appel d'offre lors de construction communale : La COGEST souhaite que la Municipalité privilégie les appels d'offre aux entreprises de la région, dans sa marge de manœuvre déterminée par la loi sur les marchés publics.	Les procédures déterminées par la loi sur les marchés publics ont été rappelées dans les dernières réponses faites à la Cogest sur le sujet et détaillent les conditions qui font que nous pouvons ou non privilégier les appels d'offre aux entreprises de la région. Nous le faisons systématiquement lorsque cela est possible.
10.	Sentier du Flon : Nous aimerions voir davantage de réactivité concernant le réaménagement du sentier du Flon.	La Municipalité prendra en compte ce vœu de la Cogest.
11.	Sécurité piétons : Mettre en place des mesures concrètes pour mieux assurer la sécurité des piétons autour des écoles.	Une réflexion est déjà en cours à ce sujet et fera l'objet d'une communication au Conseil communal d'ici à la fin de l'année.
12.	Fond FEED : La Municipalité pourrait faire davantage de promotion pour les subsides du fond FEED dans les canaux de communication adaptés.	Le site internet de la commune est particulièrement exhaustif à ce sujet. La Municipalité prend note du vœu de la COGEST et examinera les différentes possibilités pour faire davantage connaître le FEED.



3 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

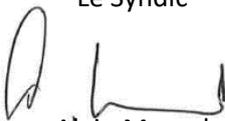
LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le préavis n°18/2024 de la Municipalité du 27.05.2024 ;
- entendu le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- de prendre acte du rapport de gestion 2023 de la Municipalité ;
- de prendre acte du rapport de la Commission de gestion 2023.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Alain Monod



La Secrétaire municipale

Sarah Miéville

Annexes : rapport de gestion 2023 de la Municipalité ;
rapport de la commission de gestion 2023.